



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Patrick Ibele
Wabern, le 10 octobre 2011

MO-Express n° 2011 / 12

Plan du registre foncier en couleur et représentation des territoires en mouvement permanent

Consultation portant sur les prescriptions réactualisées pour la représentation du plan du registre foncier

Mesdames, Messieurs,

Un groupe de travail de la Conférence des services cantonaux du cadastre (CSCC) a eu pour mandat d'étendre les prescriptions existantes régissant la représentation du plan du registre foncier à une représentation en couleur (passages surlignés en jaune dans le document). Nous vous invitons à vous prononcer sur le projet élaboré.

Plan du registre foncier en couleur

Il doit être convivial mais aussi simple et clairement lisible pour toute personne amenée à le consulter, qu'elle soit familière ou non de la mensuration officielle.

La couleur doit aider à une meilleure interprétation du plan qui doit cependant rester un plan technique. C'est pourquoi les éléments en noir et blanc ont été repris des prescriptions existantes, seuls les éléments surfaciques les plus importants étant représentés en couleur. L'avantage de procéder de la sorte est que des copies, même réalisées en noir et blanc, sont clairement lisibles.

Les définitions des couleurs utilisées pour le plan de base de la mensuration officielle (PB-MO) ont été reprises. La transparence du remplissage des surfaces a par ailleurs été optimisée, de telle sorte que la couleur serve de soutien aux signes conventionnels existants sans toutefois apparaître comme l'élément principal, de façon à ce que le plan ne semble pas surchargé.

Territoires en mouvement permanent

La proposition formulée pour la représentation des territoires en mouvement permanent consiste à entourer leurs périmètres d'un liseré coloré et à signaler ce type de zones par un texte associé pouvant être placé en plusieurs endroits sans nécessiter une subdivision du périmètre concerné.



Nous vous saurions également gré de bien vouloir vous prononcer sur les questions suivantes:

- Représentation des territoires en mouvement permanent

La commission technique de la CSCC a soulevé la question de principe suivante lors de son examen du projet: la représentation des territoires en mouvement permanent doit-elle s'effectuer sur le plan du registre foncier ? Une autre possibilité consisterait à les représenter sur un plan spécial supplémentaire.

Question 1: les territoires en mouvement permanent doivent-ils être représentés sur le plan du registre foncier ? Oui / Non

- Représentation des objets projetés (surtout des bâtiments)

Une autre question de principe se pose dans le cas des objets projetés. Doivent-ils eux aussi – tout au moins les bâtiments – être représentés sur le plan du registre foncier ? Cette possibilité est explicitement exclue dans les prescriptions (cf. § 3.1): «Les objets projetés ne sont pas représentés sur le plan du registre foncier».

Question 2: les objets projetés doivent-ils être représentés sur le plan du registre foncier ? Oui / Non

Si oui: doit-il s'agir de tous les objets projetés ou des seuls bâtiments projetés ?

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer votre prise de position et vos réponses aux 2 questions ci-dessus pour le 11 novembre 2011 au plus tard, par courriel adressé à remo.durisch@fr.ch. Il se tient également à votre disposition pour toute question éventuelle.

Vous trouverez les instructions pour la représentation du plan du registre foncier de même que la table de comparaison des couleurs utilisées pour le PB-MO et le plan du registre foncier en couleur sur le portail de la mensuration officielle sous www.cadastre.ch → Mensuration officielle → Documentation → Pour les cantons → MO-Express.

Avec nos cordiales salutations

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Groupe de travail de la CSCC

Plan du registre foncier en couleur

Fridolin Wicki
Responsable

Remo Durisch
Responsable